

# **Pacte de Progrès Concerté**

## **2010 - 2011**

entre

**l'Université de Nantes**

**la Ville de Nantes**

et

**Nantes Métropole**

Entre

**L'Université de Nantes** représentée par son Président,  
Monsieur Yves Lecointe,

*d'une part*

**La Ville de Nantes**, représentée par son Maire,  
Monsieur Jean-Marc Ayrault,

et

**Nantes Métropole**, représenté par son Président,  
Monsieur Jean-Marc Ayrault

*d'autre part*

Il a été convenu ce qui suit

## Préambule

**L'Université de Nantes**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, entend déployer la stratégie de développement adoptée par ses instances dans un contexte de comparaison accrue des universités, de décentralisation renforcée, de restructuration de la recherche et d'ouverture internationale. Au moment où le Pôle de Recherche et d'enseignement supérieur « Université Nantes, Angers, le Mans » se met en place, elle veut se donner les moyens de compter dans la compétition liée aux enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'Université de Nantes se mobilise pour asseoir son rayonnement à l'échelle des territoires qui impliquent ses différentes activités, tout particulièrement à l'échelle de la Métropole Nantes / Saint-Nazaire, et au-delà à l'échelle des régions (dont principalement Pays de la Loire et Bretagne), de l'Europe et à l'international.

### **Une université publique et multidisciplinaire,**

réaffirmant l'accessibilité à tous, dans tous les domaines, proposant des diplômes lisibles et attractifs, donnant une impulsion nouvelle à la recherche, et offrant un accueil de qualité à tous les acteurs de l'établissement.

### **Une université ouverte à l'europe et à l'international,**

affirmant une ambition de dimension internationale reconnue, des formations tournées vers l'étranger, une recherche compétitive, des conditions d'accueil et de travail de haut niveau.

### **Une université unique, ancrée et engagée,**

pratiquant une organisation décentralisée et modernisée, s'impliquant dans le développement du milieu socio-économique régional, et jouant conformément à sa mission un rôle culturel prépondérant.

Pour la réalisation de ces enjeux d'importance, l'Université de Nantes s'est dotée d'un projet quadriennal qui définit les principaux objectifs pour la période 2008-2012..

Dans ce cadre, l'Université de Nantes, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont décidé d'inscrire leurs relations dans une démarche renouvelée de contractualisation : **le Pacte de Progrès Concerté (PPC)**. Prenant la suite du précédent PPC conclu en septembre 2005, le Pacte de Progrès Concerté traduit la volonté des parties signataires d'agir ensemble sur la base de partenariats clairement identifiés. Il approfondit la dimension du dialogue et la notion de partage de projets. Il permet de dresser le constat des convergences existantes ou à conforter.

Le Pacte de Progrès Concerté, procédure associée au Projet d'établissement, constitue le cadre de programmes d'actions que l'Université, Nantes Métropole et la Ville de Nantes se proposent d'engager conjointement. Il définit les actions, établit la programmation des moyens nécessaires à leur réalisation, et fixe la méthodologie de suivi, d'évaluation et de valorisation de ces actions.

**Nantes Métropole**, disposant des compétences « développement économique » et « enseignement supérieur et recherche » pour le compte de l'ensemble des communes la composant, joue un rôle primordial pour le développement de son territoire en relation avec les autres collectivités (Région des Pays de la Loire et Département de la Loire Atlantique) agissant dans leur domaine de compétence respectif.

Conjuguée à une volonté affirmée de développement durable et de cohésion sociale, la nouvelle ambition économique de Nantes Métropole entend s'inscrire dans une logique de projets et d'actions de court, moyen et long terme et renforcer le territoire dans sa dynamique de développement.

A ce titre, l'économie et la société sont aujourd'hui l'objet d'une profonde mutation dont le moteur principal est l'arrivée massive de connaissances et d'innovations. Pour une grande métropole, avoir une stratégie de développement économique adaptée consiste à jouer un rôle déterminant dans les réseaux de production de connaissances (recherche et enseignement supérieur) et à accélérer la création de richesses basées sur l'innovation.

Dans un contexte européen plus ouvert, l'aptitude des territoires à être en première ligne dans les dynamiques d'innovation scientifiques, technologiques et économiques sera un élément fort d'attractivité et de développement. La reconnaissance du site métropolitain nantais suppose, en ce sens, la constitution d'un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (P.R.E.S.) visible à l'échelle européenne et internationale, et une intégration plus avancée des établissements concernés. Nantes Métropole entend jouer pleinement son rôle dans ce domaine, en favorisant une logique de site impliquant l'Université et les autres établissements nantais concernés par la démarche de contractualisation.

L'université de Nantes, depuis 2009, est membre du PRES Nantes - Angers - Le Mans (UNAM). Les domaines d'intervention du PRES seront précisés ultérieurement. Les actions de Nantes Métropole dans le présent PPC seront ajustées pour tenir compte des compétences exercées par le PRES.

Conscient de ces enjeux, Nantes Métropole affirme depuis l'année 2000 son soutien à l'Université de Nantes, acteur prépondérant de l'enseignement supérieur et de la recherche de la métropole, tant en raison de sa dimension que de la diversité scientifique qu'elle représente comme l'une des

premières universités pluridisciplinaires de France. Nantes Métropole entend accentuer son soutien à l'Université.

Ce soutien est conséquent. Il prend en compte aussi bien une dimension quantitative avec le financement de bâtiments pour le développement de l'ESR et une dimension qualitative avec des actions pour faire de l'université de Nantes un pôle d'excellence avec par exemple le financement d'équipements, le soutien aux chercheurs et doctorants ou l'accueil des chercheurs étrangers avec notamment la maison des chercheurs étrangers.

Ainsi sur 2002/2008 Nantes métropole a consacré près de 74 M€ en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche métropolitains (54 M€ en investissement et 20 M€ en fonctionnement).

Dans ce volume global, les financements au profit de l'université, sur la période 2002/2008, s'élève à plus de 46 M€ (95 % en investissement et 5 % en fonctionnement) représentant près de 62 % de l'intervention financière de Nantes Métropole.

**La Ville de Nantes** entend, pour sa part, poursuivre son action en faveur de l'accueil et de l'intégration des étudiants dans la cité. Avec 48 000 étudiants accueillis chaque année dans l'agglomération nantaise, dont 31 000 sur les sites nantais de l'Université, Nantes compte aujourd'hui au rang des grandes villes étudiantes. Témoin de l'attractivité de son université et ses établissements d'enseignement supérieur, cette population étudiante constitue aussi une source de dynamisme et d'innovation pour la cité.

Ainsi, lors du PPC 2006-2008, la Ville de Nantes a consacré plus de 3 200 000 €, sous diverses formes, au profit de l'Université et de ses étudiants sur l'ensemble de la période.

A compter de 2010, la Ville de Nantes attache une importance toute particulière à la présence des étudiants dans l'affirmation de cette attractivité, en complément et d'une importance tout aussi digne d'intérêt pour le territoire que les aspects économiques, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cela passe par les formes traditionnelles développées depuis 2001, date de la première contractualisation conclue entre les collectivités du territoire et l'Université : Améliorer la vie étudiante et promouvoir la participation des étudiants à la vie de la cité. Améliorer l'accueil, l'information, les conditions de vie, l'accès aux pratiques culturelles et sportives, encourager leurs projets individuels ou collectifs, citoyens, solidaires, culturels et ouverts sur le monde.

Cela passe aussi par la recherche de formes nouvelles : mise en place de formes instituées du dialogue citoyen concernant les étudiants nantais, valorisation de formes d'engagement des étudiants dans la vie civique et

sociale sous la forme d'un label « nantais » et/ou pour l'attribution des titres et diplômes, participation des étudiants à la société de la connaissance à Nantes par une implication encore plus active dans les domaines des stages en collectivités et la conduite de travaux de recherche, études et enquête pour ces collectivités ou leurs organismes satellites.

Pour cela, la Ville de Nantes recherchera les collaborations les plus diverses, et les formes de convention ou de contrat les plus appropriées avec les différents établissements d'enseignement supérieur, dont un Pacte de Progrès Concerté avec l'Université de Nantes, le Crous et les associations d'étudiants.

## **Article 1 : Objet**

Le présent Pacte de progrès concerté a pour objet de soutenir un développement qualitatif de l'Université permettant une meilleure intégration de cette dernière dans l'espace social, économique et culturel qui est le sien.

La convergence des orientations stratégiques de l'Université de Nantes, de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, a rapproché les trois parties dans le respect de leurs intérêts respectifs et de leurs compétences propres.

Conformément aux axes définis dans le projet quadriennal de l'Université de Nantes, adopté par son Conseil d'administration ; aux orientations stratégiques de Nantes Métropole dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, adoptées par le Conseil communautaire du 26 septembre 2005 ; aux orientations stratégiques de la Ville de Nantes contenues dans son Schéma de développement de la vie étudiante d'octobre 2006, complété en 2010 par les travaux issus de ses « ateliers prospectifs » pour le mandat 2008-2013, il est convenu entre les parties signataires de décliner le Pacte autour des quatre programmes d'action suivants :

- soutenir une recherche d'excellence et accompagner les pôles émergents,
- conforter les dispositifs de formation innovants et la diffusion des savoirs,
- accueillir et intégrer les étudiants de l'Université dans la cité, favoriser leur implication et leur engagement citoyen.
- soutenir l'ouverture de l'Université sur l'Europe et l'international.

Ces programmes d'actions, ci-dessous détaillés, ne recensent pas de manière limitative les actions qu'ils comprendront effectivement. Dans un certain nombre de cas, ils peuvent compléter ou ajuster d'autres programmes hors Pacte de Progrès Concerté, via en particulier le Contrat de plan Etat-Région en cours de réalisation (2007/2013).

## Article 2 : Durée

Le présent Pacte de Progrès Concerté est conclu pour une durée de deux ans.

Le présent Pacte entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et prendra fin le 31 décembre 2011.

## Article 3 : Les programmes d'actions retenus par les parties

### ***Programme 1 : Soutenir une recherche d'excellence et accompagner les pôles émergents***

Uniquement de la compétence de Nantes Métropole, l'objectif de ce programme est essentiellement de poursuivre les actions engagées au titre du précédent contrat au profit de l'excellence et de l'émergence de la recherche aussi bien fondamentale qu'appliquée :

- financement d'allocations de recherche, des bourses post doctorat, des bourses d'accueil de chercheurs étrangers ou de professeurs invités (*actions du programme 4*),
- soutien aux manifestations scientifiques organisées à Nantes et à la participation des doctorants et jeunes chercheurs aux manifestations scientifiques organisées en France, en Europe et à l'international,
- soutien aux Ecoles doctorales, à leurs projets de collaboration dans le cadre du PRES et à leurs démarches d'ouverture vers le monde socio-économique.
- Accompagner les jeunes chercheurs de haut niveau à intégrer des réseaux internationaux
- Soutien à la présence de chercheurs universitaires dans les projets collaboratifs (exemple du campus maritime, ...)

Ce programme intègre le financement d'équipements bénéficiant aux laboratoires et structures fédératives de recherche, dès lors que ces équipements pourront profiter à plusieurs composantes de l'Université ou à des collaborations avec d'autres établissements sur des domaines de recherche communs.

D'autres actions spécifiques en faveur de la recherche pourront être étudiées hors Pacte :

Le soutien à la recherche s'effectuera en relation avec les actions développées en concertation avec la Région des Pays de la Loire.

## ***Programme 2 : Conforter les dispositifs de formation innovants et la diffusion des savoirs***

Le système universitaire français est confronté à des difficultés importantes ; accueillant une bonne partie des élèves de l'enseignement supérieur sans sélection préalable, l'université française ne parvient à en diplômé qu'un pourcentage relativement faible par rapport aux effectifs de première année. Par ailleurs les diplômes qu'elle leur délivre ont une valeur de plus en plus incertaine sur le marché de l'emploi, et ceci d'autant que l'enseignement secondaire et la recherche publique recrutent de moins en moins.

Face à cette crise, Nantes Métropole souhaite soutenir des actions visant l'université de la réussite au profit des jeunes étudiants en formation au sein de l'université, comme :

- Soutien aux dispositifs relevant de la formation tout au long de la vie (VAE, formation par alternance), en concertation étroite avec la Région
- Soutien au développement des licences professionnelles
- Aide à la recherche de stages soit au sein des services de Nantes Métropole soit en lien avec ses partenaires (CCI, ...) i
- Soutien aux actions de transition vers l'emploi
- Soutien à des actions expérimentales telles que les modèles tremplins
- soutien à la professionnalisation des études : exemple de l'outil « Le Carnet de Route universitaire et professionnel » développé par l'université de Nantes qui a pour vocation de sensibiliser les étudiants à la question de leur objectif professionnel. Il aide chacun à construire son parcours de formation, à faire des choix de cursus, en anticipant sa future insertion professionnelle. (fort soutien région + plan licence)
- Soutien d'actions de tutorat et d'encadrement amélioré au profit des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle pour lutter contre l'échec qui est prépondérant les deux premières années universitaires. (plan licence)

Nantes Métropole tient également à soutenir les domaines d'intervention récurrents qui s'articulent autour des actions suivantes :

- soutien à la qualité des dispositifs de formation visant notamment une adaptation aux nouvelles conditions issues des TIC quels que soient les domaines (équipement informatique des étudiants, acquisition de fonds documentaires, laboratoires de langues, e-learning, aide à la préparation des certifications en langues étrangères type TOEIC ou en informatique type C2I),
- amélioration des services liés au réseau O-Méga,
- diffusion des savoirs par le soutien à des actions spécifiques portant sur la culture scientifique et technique. Cette action est à intégrer au projet du Quartier de la création sur l'île de Nantes dont l'un des volets traite de la diffusion de la culture scientifique et technique.

Nantes Métropole souhaite s'associer avec l'université pour bénéficier d'une vision partagée sur les projets suivants :

- harmonisation du développement des filières de formation artistiques et culturelles en lien avec les autres établissements proposant sur Nantes de telles formations. Cette étape est essentielle pour le projet du Quartier de la création porté par Nantes Métropole.
- création d'un système intégré d'observation de l'enseignement supérieur et de la recherche métropolitain, en relation avec la Région et les observatoires déjà existants.

***Programme 3 : Accueillir et intégrer les étudiants de l'université dans la cité. Favoriser leur implication et leur engagement citoyen***

Pour ce programme, la Ville de Nantes s'appuie sur son Schéma de développement en faveur de la vie étudiante et son plan d'actions, ainsi que sur les travaux issus de ses « ateliers prospectifs » conduits en vue du mandat 2008-2013. La Ville s'appuie également sur d'autres travaux, existants ou à venir, relatifs aux besoins des étudiants, connus via des enquêtes sociologiques (type OVE).

La Ville de Nantes souhaite conforter les orientations suivantes :

- accueil et intégration dans la ville (rentrée étudiante et tout au long de l'année, dispositifs d'accueil de l'Université, dispositif d'information « Kiosque », accueil d'étudiants stagiaires dans les services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole),
- amélioration du cadre de vie des campus par la prise en charge de l'entretien de plusieurs sites des espaces verts de l'Université, mise à disposition de locaux avec des conditions adaptés au bénéfice des services d'Education Permanente et de Formation Continue de l'Université,
- soutien des initiatives et des projets (aide aux projets à travers les collaborations de la Ville avec le dispositif FSDIE, aide aux associations étudiantes menant des projets coordonnés avec le Service de la vie étudiante de l'Université, soutien matériel et logistique), mobilité à l'étranger des étudiants (dans le cadre d'une articulation avec les autres collectivités et d'une coordination avec la Division Relations Internationales de l'Université),
- développement des pratiques sportives et culturelles (mutualisations d'équipements et de programmations, soutien au Théâtre Universitaire et aux manifestations universitaires culturelles, actions communes entre la Direction du Développement Culturel de la Ville et la Direction Culture et Initiatives de l'Université),
- en lien avec d'autres partenaires, en particulier le Crous, amélioration des conditions de vie (articulation des politiques sociales de la Ville avec l'action sociale dédiée aux étudiants, mise à l'étude des conditions d'accès au travail étudiant), promotion de la santé (actions

communes avec le S.U.M.P.P.S. dans le cadre des réseaux de santé nantais). Aide à la transformation du SUMPPS en centre de soins. (action longue qui nécessitera de réelles mise en synergie avec ce qui existe déjà)

- participation des jeunes à la vie publique (intégration des étudiants au CNJ), mise en place de formes instituées du dialogue citoyen concernant les étudiants nantais, valorisation de formes d'engagement des étudiants dans la vie civique et sociale sous la forme d'un label « nantais » et/ou pour l'attribution des titres et diplômes,
- participation des étudiants à la société de la connaissance à Nantes par une implication encore plus active dans les domaines des stages en collectivités et la conduite de travaux de recherche, études et enquête pour ces collectivités ou leurs organismes satellites.

Pour Nantes Métropole :

- poursuite d'une politique de soutien aux déplacements doux (transports collectifs et deux roues notamment), faisant des étudiants de l'Université les principaux promoteurs du plan de déplacement urbain de Nantes Métropole.

#### ***Programme 4 : Soutenir l'ouverture de l'université sur l'Europe et l'international***

Seront notamment concernées par ce programme les interventions suivantes :

- soutien à l'association « Chercheurs étrangers à Nantes », en appui au fonctionnement du pôle des échanges internationaux (M.E.I.F. et Maison des Chercheurs Etrangers).
- soutien à la mobilité sortante des jeunes chercheurs et chercheurs d'avenir par la réorientation du dispositif NG2015 : financement de séjour à l'étranger dans des laboratoires reconnus à l'international
- soutien à la mobilité sortante des étudiants de l'université de Nantes

Cette ouverture vers l'Europe devra se réaliser en lien direct avec la Région des Pays de la Loire, qui doit mettre en œuvre une politique d'envergure dans ce domaine.

## **Article 4 : Communication**

Une véritable politique de communication sur la recherche, les équipes de recherche et les chercheurs eux-mêmes sera mise en place tant auprès de la population de Nantes Métropole qu'auprès d'instances nationales ou internationales.

## **Article 5 : Méthodologie de suivi et d'évaluation**

Il est arrêté le dispositif de pilotage suivant, destiné à permettre le suivi et l'évaluation attendus des actions.

- mise en place d'un Comité de pilotage annuel chargé pour la première année d'approuver les actions à mettre en œuvre pour l'année suivante, les moyens dédiés à ces actions et le montant estimé des dépenses et, pour les années suivantes, de dresser le bilan de l'année écoulée et d'approuver les futures actions,
- en cas de nécessité, ce Comité de pilotage pourra se réunir à la demande d'un des partenaires pour évoquer des difficultés ou envisager une modification substantielle des actions prévues initialement,
- mise en place d'un Comité technique réunissant les chefs de projets des trois parties, chargé de préparer, d'animer et d'exécuter les orientations prises par le Comité de pilotage,
- le Comité technique, afin de permettre au Comité de pilotage d'évaluer l'impact des actions menées au regard des orientations stratégiques de chacune des parties, établira dès sa mise en œuvre une grille d'indicateurs objectifs permettant de juger les effets des engagements sur les progrès ou changements opérés,
- le Comité technique se réunira au minimum trois fois par an pour dresser le bilan des actions en cours et préparer les nouvelles orientations,
- le Comité technique aura la possibilité pour approfondir les conditions de mise en œuvre de certaines actions, de s'entourer des services ou partenaires nécessaires à la mise en œuvre de ces actions par des groupes de travail particuliers associant différents partenaires dont notamment les autres collectivités territoriales concernées (Région des Pays de la Loire, Département de Loire-Atlantique) et des acteurs de la vie étudiante (C.R.O.U.S.).

## **Article 6 : Engagement des parties**

L'université s'engage à présenter et à faire mention de la participation de la ville de Nantes et de Nantes Métropole à son Conseil d'Administration.

Pour la mise en œuvre des actions qui seront engagées dans le cadre des quatre programmes visés ci-dessus, Nantes Métropole et la Ville de Nantes

apporteront respectivement des contributions matérielles et financières sur la durée prévue à l'article 2.

L'engagement des collectivités locales parties prenantes sur les actions relevant de leur champ d'intervention respectif, pourra se faire selon trois modalités :

- les subventions directes ; pour celles-ci l'Université procèdera par appel de fonds en adressant aux dites collectivités un état récapitulatif des dépenses réalisées par programme, avant le 31 décembre de l'année civile d'exercice,
- les subventions ou les participations indirectes ; celles-ci peuvent être versées aux bénéficiaires (étudiants, associations,...) ou à un prestataire,
- la mobilisation de moyens au sein de la collectivité (mise à disposition de personnels ou d'équipements).

Pour toutes ces modalités, les collectivités s'engagent à produire un état récapitulatif des dépenses de toute nature réalisées aux services financiers de l'Université à l'issue de chaque année civile du Pacte de Progrès. L'ensemble de ces éléments sera présenté lors du Comité de pilotage annuel, et sera suivi par le Comité technique.

Fait à Nantes, le  
en trois exemplaires

Le Président de l'université de Nantes	Le Maire de Nantes	Le Président de Nantes Métropole